



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 29 janvier 2019

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 19-B2 - RESSOURCES HUMAINES - GESTION DES EFFECTIFS

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale et dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, il vous est demandé d'autoriser la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles-Ange GINESY